



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

Assemblée régulière avec public restreint, À la salle communautaire

Jusqu'à nouvel ordre, le conseil municipal tiendra ses prochaines Assemblées avec public restreint, tel qu'autorisé par le décret 735-2021.

- ❖ La capacité maximale de personnes du public pouvant assister à la séance est limitée à 28;
- ❖ aucune réservation à l'avance n'est possible;
- ❖ l'accès à la salle sera disponible à partir de 19h45;
- ❖ le port du couvre-visage est obligatoire.

Un ordre du jour proposé sera disponible sur le site web de la Municipalité, au plus tard le vendredi précédent l'Assemblée.

Il vous est possible de nous soumettre à l'avance toutes questions ou commentaires afin que nous le transmettions aux membres du conseil municipal; veuillez le faire par courriel à urbanisme@brebeuf.ca ou par téléphone au 819-425-9833 #5300, au plus tard le jour de l'assemblée à 12h.

La séance sera enregistrée et ensuite publicisée dans les meilleurs délais sur notre site web.

Donné à Brébeuf, ce 26 juillet 2021

Annie Bellefleur

Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière